



Succession suite à décès

Par **sampletek**, le **19/10/2017 à 14:50**

Bonjour,

Ma grand-mère maternelle est décédée au début du mois d'aout dernier. Elle avait 3 enfants, 2 fils et 1 fille (ma mère). Ma mère est décédée en 2008.

Ma question est la suivante, ma mère étant décédée et étant le seul héritier, est-ce moi qui hérite de ce qui revenait de droit à ma mère ?

Comment savoir si les choses sont faites dans les règles ?

Merci pour vos conseils

Par **Visiteur**, le **19/10/2017 à 15:47**

Bonjour,

en principe oui, selon ce que vous écrivez, vous êtes héritière de votre GM en lieu et place de votre maman décédée. Si vous connaissez le notaire, prenez contact avec lui ?

Par **sampletek**, le **20/10/2017 à 08:51**

Bonjour, merci pour votre réponse, je n'ai malheureusement pas connaissance d'un notaire.

Par **dupuis eliane**, le **20/10/2017 à 11:05**

ma belle mere est decedée depuis plus de 2 annees j herite donc d une part des biens de mon pere decede aussi avant donc 2 biens immos

je veut regulariser cette successions mais bizarement le notaire a des reactions bizarres sur mes doleances il ne repond jamais a mes courriers électroniques ni a mes LR avec AR

Comment rentrer de façon logique en contact avec cemblui ci

Quand je tel il fait dire qu il est absent

ça send l arnaque

merci de m eclairer et que dois je faire

Merci d avance